

CHAPITRE 5 : LES ACQUISITIONS D'ACTIF ET LEUR FINANCEMENT.

Rappel entre l'enregistrement d'une charge et l'enregistrement d'une immobilisation :

- Lors qu'une entreprise achète des biens qu'elle utilisera pendant **plusieurs exercices**, elle fait ce que l'on appelle un **investissement**. Elle utilise donc un **compte d'immobilisations (classe 2)**.

- **Biens durables** dont la consommation n'est pas immédiate => **compte d'immobilisations !**

- **Biens consommables** : ne concerne qu'un seul exercice => **compte de charges !**

- **Les immobilisations vont obligatoirement se retrouver dans l'actif du bilan**. Les charges, appauvrissement définitif, vont elles se retrouver dans le compte de résultat.

>>> Distinction essentielle : ne pas confondre charges et immobilisations.

I- Classification des immobilisations.

- 3 catégories :

- **Immobilisation incorporelle** (= immatérielle) : les brevets, les licences achetées par l'entreprise, les logiciels etc.

Ce sont des actifs immobilisés et immatériels.

- **Immobilisation corporelle** (= matérielle) : terrains, bâtiments, machines, meubles, véhicules etc.

- **Immobilisation financière** : Lorsqu'une entreprise achète des titres financiers avec l'intention de les garder durablement (durée supérieure à l'exercice comptable). Les titres à courts termes ne sont donc pas des immobilisations (plutôt de la spéculation).

Exemple : **actions, obligations**.

On trouve également **les prêts** que l'entreprise peut consentir, avec une durée supérieure à l'exercice comptable.

Enfin, on trouve également dans les immobilisations financières, **les dépôts et cautions** que l'entreprise peut être amenée à verser.

- En ce qui concerne les immobilisations incorporelles et corporelles, lorsque l'entreprise en achète et qu'on lui facture de la TVA, cette **TVA est déductible**. Ce qui veut dire qu'elle devra **enregistrer l'achat de l'immobilisation pour le montant HT** et enregistrer la TVA dans le compte Etat TVA Déductible (4456).

>>> **Seulement pour les 2 premières catégories**, car il n'y a jamais de TVA sur les immobilisations financières.

- Lorsque l'entreprise achète une immobilisation et qu'on lui facture des **frais** (appelés frais accessoires), quelques soit ces frais, ils doivent être **inclus dans le coût d'acquisition (=coût d'achat) de l'immobilisation**. Par conséquent, l'immobilisation va être enregistrée pour son **coût d'achat** (et non pas son prix) qui représente :

- = **prix d'achat HT + frais accessoires** (frais juridiques, fiscaux, transports, honoraires...)

Rq : On n'utilise pas un compte charge (classe 6) pour enregistrer ces frais accessoires.

Exemple : Matériel industriel 40 000 € HT + 1000 € HT de frais d'installation.

215	Matériel Indus.	41 000	
4456	Etat TVA Déductible	8 036	
404	Fournisseurs Immo		49 036

Rq : Ne pas confondre le compte fournisseurs (401) et le compte fournisseurs immo (404)

- Achat de titres (actions). Dès l'instant que l'entreprise à ***l'intention de les garder*** durablement (achat à moyen/long terme > 1 an) => ***investissement financier***. Elle utilise un compte de la classe 2 : ***immobilisation financière (entre 26/27)***.

Exemple : Achat de 10 000 actions à 180€ chacune.

272	Titres immobilisés	1 800 000	
512	Banque		1 800 000

Rq : jamais de TVA sur les titres financiers.

- Lorsque l'entreprise achète des titres dans un but spéculatif/de court terme. Elle ne doit pas utiliser un compte de la classe 2 mais un compte de charges.

II- Les valeurs mobilières de placement VMP

Ces titres seront placés dans un ***compte de la classe 5 : les comptes financiers***.
Compte 50 : Valeurs mobilières de placement.

Exemple : une entreprise achète 1 000 actions à 50€/unité dans un but spéculatif. On utilise donc ce compte VMP. On part du principe que le paiement est immédiat.

503	VMP actions	50 000	
512	Banque		50 000

Ce compte 503 se retrouve à l'actif du bilan, dans l'actif circulant avec les stocks, créances, banque et caisse. Il représente bien ce que l'entreprise possède (mais qui sera dénué rapidement).

IV- Les opérations de financement

A. Les emprunts et remboursements

- Lorsqu'une entreprise emprunte, on part du principe qu'elle va payer des intérêts, et cela sur plusieurs années. Le remboursement se fait annuellement. On construit un ***tableau de remboursement***.

- Exemple : une entreprise emprunte 100 000€ qu'elle remboursera sur 4 ans avec les intérêts. Ici, le remboursement est le même chaque année (1/4 du montant total).

Date d'échéance (on commence à rembourser 1 an après l'emprunt contracté)	Capital restant dû en début de période (= le montant de l'emprunt)	Intérêts 5%	Amortissements (=la partie de l'emprunt que l'on rembourse) Rq : ce mot possède 2 sens.	Annuités : le montant que l'entreprise va verser au prêteur.
01/06/05	100 000	5 000	25 000	30 000
01/06/06	75 000	3 750	25 000	28 750
01/06/07	50 000	2 500	25 000	27 500
01/06/08	25 000	1 250	25 000	26 250
		12 000	100 000	112 000

- L'enregistrement au journal

Code	----- 01/06/04 -----	Débit	Crédit
512	Banque	100 000	
168	Autres emprunts (bilan → passif)		100 000

Nouveau journal pour l'année suivante !

Code	----- 01/06/05 -----	Débit	Crédit
661	Charges d'intérêts	5 000	
168	Autres emprunts	25 000	
512	Banque		30 000

Rq : Ne pas confondre le montant des intérêts qui représentent une charge pour l'entreprise et le montant du remboursement.

- Cas inverse : l'entreprise B prête les 100 000€ à l'entreprise M.

1^{ère} chose à faire : **enregistrer le prêt**. Ces 100 000€ lui appartiennent, on les retrouve dans l'actif du **bilan (actifs immobilisés)**.

Code	----- 01/06/04 -----	Débit	Crédit
274	Prêts	100 000	
512	Banque		100 000

Nouveau journal pour l'année suivante : les **intérêts** lui rapportent de l'argent = **enrichissement** (compte de produits : 7).

Code	----- 01/06/04 -----	Débit	Crédit
512	Banque	30 000	
274	Prêt		25 000
762	Revenus sur prêt		5 000

B. Le crédit bail.

• C'est un **contrat conclu entre une entreprise et un établissement financier. Ce dernier achète le bien commandé par l'entreprise et moyennant une redevance, le loue à l'entreprise pendant la durée du contrat.**

Au terme de la location, l'entreprise a la possibilité d'acheter le bien pour un prix déterminé par le contrat appelé « **l'option d'achat** ».

Rq : Ce n'est pas une location classique : l'entreprise a la possibilité d'acheter le bien à la fin du contrat. De plus, en général, le prix établi est faible. D'où l'intérêt de lever l'option d'achat (prendre le bien).

• D'un point de vue économique, le crédit bail peut être assimilé à un achat d'une immobilisation payée sur plusieurs années.

• D'un point de vue juridique, **le PCG considère que l'entreprise est locataire pendant toute la durée du contrat.** Elle devra donc enregistrer la location qu'elle va payer périodiquement. Cette dernière étant un peu particulière, elle possède un nom particulier : « **redevance du crédit bail** ». Elle est considérée comme un **achat de services** (classe 6) : il y a donc de la **TVA qui est déductible**.

Exemple : Un crédit bail pour une durée de 3 ans. La redevance étant mensuelle, elle verse 1 000€ HT chaque mois. Nous sommes en N.

612	Redevance mensuelle	1 000	
4456	Etat TVA Déductible	196	
512	Banque		1 196

Lorsqu'elle aura versé ses 36 mensualités => possibilité d'acheter ce matériel qui lui a déjà coûté 36 000€.

Si elle veut lever l'option d'achat, elle doit régler 2 000€. **Compte de la classe 2** qui se retrouvera dans l'actif du bilan. Nous sommes en N + 3

2183	Matériel de bureau	2 000	
4456	Etat TVA Déductible	392	
512	Banque		2 392

Le crédit bail est donc une location qui peut se terminer en achat à la fin du contrat. De N à N+3, l'appareil n'apparaît pas dans le bilan étant donné que l'entreprise n'est que locataire !